



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assujettissement

Question écrite n° 84311

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur le régime fiscal des plans de retraite 401 K de nos compatriotes expatriés aux États-Unis lors de leur retour définitif en France à la fin de leur carrière professionnelle. Dans le cadre de leurs activités professionnelles salariées à l'étranger de nombreux Français expatriés souscrivent, eu égard au faible montant des retraites par répartition de leurs pays d'accueil, des plans de retraite par capitalisation leur permettant de constituer une épargne retraite. Aux États-unis, le plan de retraite 401 K est ainsi un plan d'épargne-retraite qui est financé par des cotisations des employés avec des contributions de contrepartie de l'employeur. L'attraction principale de ces plans, en droit fiscal américain, est qu'ils sont tirés de salaire avant impôt, et les fonds de croissance en franchise d'impôt jusqu'à leur retrait. Il apparaît toutefois que les Français, qui ont effectué une activité professionnelle aux États-unis ayant souscrit un plan 401 K et qui prennent leur retraite en France, voient les montants épargnés assimilés à des éléments de patrimoine assujettis à l'ISF. Au-delà du 401 K, l'ensemble des plans d'épargne retraite souscrits par nos compatriotes expatriés qui reviennent en France pour leur retraite sont, selon la doctrine de la DGFIP, assujettis à l'ISF. Il conviendrait, dans un souci d'équité, d'aligner le régime juridique des plans de retraite par capitalisation souscrits par les expatriés prenant leur retraite en France sur le régime du plan d'épargne retraite populaire. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84311

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5094

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)